



ABONNEMENTS.....

Nord et Limite..... 3 mois, 22.00 ; 6 mois, 40.00 ; 1 an, 76.00
France et Belgique..... 22.00 ; 43.00 ; 80.00ABONNEMENTS
REDACTION - ANNONCESROUBAIX..... 71, Grande-Rue, Tel. 84 et 1906. Inter. 6.
TOURCOING..... 33, rue Carnot. Téleph. 27.
LILLE..... 3, rue Falck. Tel. 57/77.Chèques
postaux
87 Lille

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

L'esprit de Locarno

LA PAIX DANS LA JUSTICE

Les Allemands ne cessent de répéter que l'évacuation de la Rhénanie est la conséquence logique de la politique locarnienne. Maintenant qu'est supprimé, ou à peu près, le contrôle militaire interallemand, il nous faut procéder à l'évacuation. L'insistance du Reich, les déclarations du nonce et celle de M. Briand ont amené la presse française à poser nettement cette question qu'elle n'avait abordée jusqu'ici qu'avec réticences.

Et d'abord, on est obligé de constater qu'en face de la conception allemande de la politique de Locarno et celle que s'en faisaient sinon tous les Français, du moins une bonne partie, il y a un abîme.

Pour les Français, le pacte de Locarno est une consolidation du Traité de Versailles. Pour les Allemands, la suite logique de Locarno doit être une révision progressive mais systématique du même Traité de Versailles. L'Allemagne y voit un moyen d'échapper au Versailles.

Tous les Français ne croient pas que la paix soit l'observation des traités. D'aucuns attaquent précisément ces accords avec violence. Pour eux, ces traités menacent directement l'unité allemande. La continuation de la politique envisagée par M. Clemenceau en 1919, n'aurait, d'après eux qu'un résultat certain: la ruine de l'Europe et l'obligation pour elle, de se placer sous le protectorat financier des Etats-Unis.

Il faut reconnaître pourtant que la politique du démembrément de l'Allemagne, si on y a songé à la fin de la guerre est abandonnée aujourd'hui. Le maintien de l'occupation rhénane se justifie suffisamment — quel qu'en dise — par la nécessité de nous garantir contre une nouvelle invasion allemande.

Dans l'*"Echo de Paris"*, M. Antec Iironneau a montré l'importance de la région rhénane comme barrière défensive. Notre armée d'occupation servirait de couverture. L'occupation rhénane ne saurait disparaître « sans porter un coup mortel à notre système militaire des premières heures de la guerre ».

Le cas échéant, elle obligerait, on entend, les armées allemandes à livrer au moins les premières batailles en territoire allemand. « Or, l'Allemagne ne se lancera jamais dans une guerre, si elle sait qu'elle doit dévaster une des parties les plus opulentes de son territoire, si elle sait que les usines qui font sa richesse peuvent être détruites par nos bombardiers d'avion ».

Mais l'occupation ne durera pas toujours. Elle « doit » dans tous les cas subsister tant que l'armée française ne sera pas totalement réorganisée, tant que nous n'aurons pas réalisé sur notre frontière Nord et celle de Nord-Est, un système défensif capable d'assurer l'inviolabilité du territoire national. Cette organisation défensive, est d'autant plus nécessaire que notre frontière est ouverte à tous les vents. Mais elle demandera du temps et coûtera des milliards.

En attendant, un contrôle international, même stable et permanent ne saurait remplacer l'occupation. Il n'empêcherait pas les Allemands de s'organiser militairement sur la rive gauche du Rhin, à l'aide de canonnades faciles. Et ce ne sont pas les contrôleurs de la S.D.N. qui feront s'arrêter les ponts du Rhin en cas d'invasion allemande.

Telles sont les deux politiques en présence. M. Briand qui est partisan de la première, provoquera-t-il à la Chambre un débat public et contradictoire sur cette question?

Les partisans de l'Union Nationale, sentant le danger qu'un tel débat ferait courir au Gouvernement, invitent M. Briand à l'ajourner.

Il est assez curieux de constater qu'en France, on qualifie de militaristes et d'ultranationalistes tous ceux qui réclament la paix. Les Locarniens voudraient qu'on passe à l'éponge et que la guerre tombât dans l'oubli. Certes, tous les Français sont prêts à pardonner. Mais le pardon n'implique pas l'oubli et ne saurait nous faire pratiquer la politique de l'autruche. Les pacifistes les plus avisés sont justement ceux qui, redoutant l'éventualité d'une nouvelle guerre, demandent qu'on prenne toutes les précautions utiles pour l'éviter. Suivant les paroles du Nonce, tous demandent la paix et la justice, mieux, la paix dans la justice. Mais, si la Justice tient une balance dans la main gauche, de sa droite, elle brandit un glaive.

J. R.

LES CHANGES

| | MERCREDI | JEUDI |
|----------------|----------|--------|
| LIVRE | 122.94 | 122.96 |
| DOLLAR | 25.32 | 25.33 |
| BELGIQUE | 352.00 | 352.50 |

(100 belges)

Le plafond des avances de la Banque de France à l'Etat abaissé à 36 milliards et demi

Paris, 6 janvier. — Le ministère des Finances communique la note suivante:

« A la dernière situation hebdomadaire de la Banque de France arrêtée le 29 décembre pour 36 milliards de francs, ce qui représentait, par rapport au plafond légal de 38 milliards et demi, une marge disponible de deux milliards et demi.

« A la date du 31 décembre, en application de l'article 3 de la convention du 23 décembre 1920, approuvée par la loi du 31 de même mois, l'Etat a remboursé à la Banque Joachim, afin de frapper à la porte de leur habitation et coté d'Etat. Il enfonce la porte et aperçoit son compatriote nommé Joaquin Manoel, qui essayait de se lever en prononçant des paroles inintelligibles. La pièce était pleine de fumée. Les quatre autres Portugais étaient étendus sur le sol.

Après avoir ouvert les portes et les fenêtres, mais le nommé Joao de Barros, 20 ans, avait censé de vivre. Joaquin Manoel, Avelino de Souza, Antonio de Souza et Arranjo José ont été transportés à l'hôpital; ces deux derniers sont dans un état désespéré.

BILLET PARISIEN

L'UNITÉ DE VUES existe-t-elle dans le Gouvernement ?

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 6 JANVIER (MINUIT). — Le Conseil des ministres, qui s'est occupé ce matin de l'ordre des travaux parlementaires, ne s'est pas prononcé sur l'opportunité d'une discussion en matière de politique extérieure.

En l'absence de M. Briand, qui prend quelques jours de repos sur la Côte d'Azur, cette question ne pouvait pas être soulevée décentement et ce n'est qu'au retour de M. le ministre des Affaires étrangères que le Conseil prendra une décision à cet égard.

A ce propos, notre mission d'informateur nous fait un devoir de mentionner certains bruits qui circulent d'une manière persistante dans les milieux politiques selon lesquels des divergences de vues se seraient élevées entre M. Poincaré et M. Briand.

Certes, il comble de n'attacher à ces rumeurs qu'une importance relative mais, le fait fut-faux,

les commentaires qu'en lui concernent suffisent pour eux-mêmes à entraîner des conséquences politiques.

C'est à ce titre qu'il faut bien s'en préoccuper.

C'est assez d'avoir dit ou laissé dire que le désaccord régnait au sein du Cabinet pour provoquer l'effervescence dans les milieux qui sont fait une spécialité de manigancer des crises ministrielles.

Maintenant que ce brûlot a été lancé contre le navire ministériel, il est impossible de l'arrêter dans sa course. Il faudra donc bien qu'un débat s'installe au Parlement sur notre politique extérieure.

Mais ce débat tournera à la confusion des faiseurs de cabales si d'ici là M. Poincaré et M. Briand procéderont à un loyal échange de vues, présentant un front commun aux attaques dirigées contre le Cabinet d'Union nationale. Est-il besoin d'ajouter que cette éventualité est la plus souhaitable de toutes celles que l'on peut envisager?

Un de nos confrères assurait ce matin que M. Poincaré s'opposait à la discussion de toute interpolation sur l'occupation de la Rhénanie.

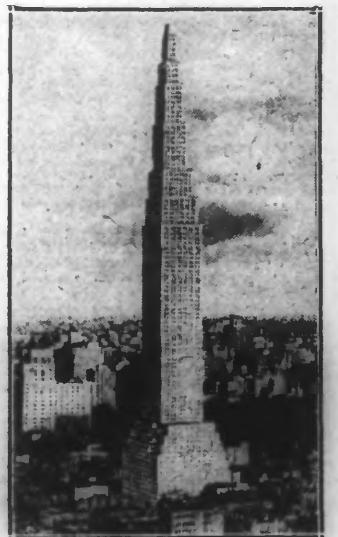
Selon l'article auquel nous venons de faire allusion, le chef du Gouvernement estime que dans les circonstances présentes, la question de l'évacuation des territoires allemands occupés ne peut pas se poser et ne se posera pas. Rien, dans ces affirmations, n'est, à vrai dire, pour surprendre.

Dans la pensée de M. Poincaré, POLITIQUE DE LOCARNO ne signifie pas POLITIQUE D'ABANDON.

Mais cette conception est-elle en contradiction avec les intentions de M. Briand? Il ne semble pas. Quand M. le ministre des Affaires étrangères a déclaré un débat sur la politique extérieure, il n'a nullement parlé de la rive gauche du Rhin et ce n'est certainement pas ce à quoi il pensait. Le public a donc le droit d'espérer que l'unité de vues ne sera pas détruite dans le Ministère.

R.

Plus haut que la Tour Eiffel...



(Wide World photos.)

LE PLUS GRAND GRATTE-CIEL DU MONDE qui n'est encore qu'à l'état de projet, comportera cent dix étages et mesurera 1.206 pieds de hauteur.

Le Catalogue de « BLANC » 1927 des Grands Magasins du Louvre de Paris est paru.

« Son choix est resté celui de chaque année et, par suite de la baisse du coton et du lin, il présente AUX PRIX LES PLUS FAVORABLES des marchandises qui, HIER ENCORE, valaient 25 à 30 % PLUS CHER.

Le Bureau de Commandes des Grands Magasins du Louvre de Paris (1, rue de la Chaussée-d'Antin, à LILLE, Téléphone 32-62), sera très heureux de vous fournir ce catalogue sur votre demande et insister sur l'importance des séries de prix consenties.

LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

La question des travailleurs étrangers a retenu particulièrement l'attention du ministre du Travail. Depuis la fin de novembre il s'est réservé le droit de revêtir d'an, avis favorable, non seulement comme auparavant, les demandes collectives, mais aussi les contrats individuels intéressant les étrangers déjà de venir travailler en France, lors sont signalées, au besoin dans d'autres professions, en s'inspirant de celles qui lui auraient pu exercer autrefois. C'est ainsi que des chômeurs ont pu, à Paris, être remplacés récemment dans des mines de houille et de fer du

cet effet, avec les ingénieurs en chef.

Les inspecteurs de travail ont été invités, dès le mois de novembre, à conseiller aux industriels en cas de besoin de travail, d'élargir autant que possible les licenciements en réalisant au besoin les journées sur les heures de travail. Les grandes organisations patronales sont d'une manière générale, entrées à cet égard dans les vues du gouvernement, et ont recommandé cette pratique à leurs adhérents. Les offices publics de placement, qui sont en rapport constants, les uns avec les autres, s'efforcent à remplacer les ouvriers licenciés à la ob des offres d'emploi lors sont signalées, au besoin dans d'autres professions, en s'inspirant de celles qui perdent de leur intérêt immédiat, leurs auteurs en ayant plus ou moins fait état au cours de la discussion du budget.

On sait que parmi ces interpellations, nombreuses sont celles qui ont perdu de leur intérêt immédiat, leurs auteurs en ayant plus ou moins fait état au cours de la discussion du budget.

Pour les autres, le Conseil a décidé d'accepter en première ligne la discussion de celles qui ont trait à la vie civile et à la crise de chômage. Le Gouvernement entend ainsi donner, par l'intermédiaire des chaînes des ministères intéressés, tous les renseignements susceptibles d'éclairer exactement le Parlement et le pays sur ces deux importants sujets. Le débat s'ouvrira dès vendredi la semaine prochaine et se poursuivra normalement tous les vendredis, jusqu'à épouser.

En deuxième ligne viendrait la discussion des questions économiques (Cartel de l'acier, statut de la radioélectricité, etc., etc.).

M. Briand, étant absent de Paris, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne les interpellations sur la politique étrangère.

Ajoutons à ces quelques précisions que, sur la proposition de M. Herrion, le Gouvernement a décidé de célébrer par une cérémonie le centenaire de Beethoven.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu vendredi matin 11 janvier.

LA LUTTE ANTIRELIGIEUSE AU MEXIQUE

ONZE LEADERS CATHOLIQUES SONT FUSILLÉS

Londres, 6 janvier. — On mandate de Mexico:

« Le mouvement catholique contre l'application des lois anticatholiques semble grandir et s'intensifier; on signale que onze leaders catholiques auraient été fusillés, après un jugement sommaire, par les troupes du gouvernement, dans l'Etat de Guanajuato, à la suite d'un engagement fort grave entre des catholiques et les forces régulières.

Le sanctuaire du nouveau Mikado

Tokio, 6 janvier. — Le maïs, dont

UNE HÉCATOMBE



LES CADAVRES DE TRENTÉ-TROIS MORTS DU « LINSEED KING » qui a coulé dans la baie de l'Hudson, où il avait été écrasé par les glaces. (Wide World photo.)

LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Les mesures adoptées par le Gouvernement

L'affaire des décorations

Une lettre de M. Daniel Vincent

Un de nos confrères régionaux ayant demandé à M. Daniel-Vincent une déclaration au sujet de l'affaire Ruette, ancien ministre

répondit par la lettre suivante:

Monsieur le Directeur.

Vous me demandez par téléphone ce que j'ai à répondre aux attaques répétées de l'organe du Parti communiste. Ma réponse sera très courte.

Mon Passe me permet de m'exprimer hautement de l'opposition dirigée contre moi. Il me suffit de dire que, le premier, dès janvier 1926, j'ai attiré l'attention de la presse générale sur M. Ruette. C'est ainsi, que sous mon Initiative une enquête fut ouverte, mais ne donna pas alors de résultat sur l'objet de mon intervention, et que dès lors, M. Ruette resta en fonctions.

Je suis convaincu que mes amis du Nord et même mes adversaires, ont déjà fait justice des attaques odieuses et ridicules dont je suis l'objet.

Les poursuites actuellement engagées feront apparaître les initiatives que j'ai prises pour que les préoccupations de la Légion d'Assurance engagent les responsabilités du ministre du Commerce soient établies avec toutes les garanties nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Daniel Vincent.

CONSEIL DES MINISTRES

La reprise des travaux parlementaires

Le Gouvernement décide d'accepter en premier lieu la discussion des interpellations relatives à la vie civile et au chômage

Paris, 6 janvier. — Les ministres se sont réunis lundi matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Herrion, ministre de l'Instruction publique, a soumis à la signature du président de la République un décret relatif à la réorganisation générale de l'enseignement technique. Le Conseil a ensuite procédé à l'exécution des affaires courantes.

Les membres du Gouvernement ont également procédé à un échange de vues sur la reprise des travaux parlementaires et notamment sur l'ordre dans lequel pourrait avoir lieu la discussion des diverses interpellations qui ont été déposées pendant l'intercession ouverte depuis après le vote du budget.

On sait que parmi ces interpellations, nombreuses sont celles qui ont perdu de leur intérêt immédiat, leurs auteurs en ayant plus ou moins fait état au cours de la discussion du budget